Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203780-20260216-2026_01_11-DE

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2026

Nbre de Conseillers en exercice : 10
Nbre de présents : 07
Nbre de votants : 08

L'an deux mil vingt-six, le seize février à 18 h 30.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
09 février 2026

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BERRE S. ; LE BOULZEC A. ; LE CALVEZ D. ; GUERNION N. ; QUERE S.

Absent excusé : GUENNIC L. ; KEROUANTON L.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
TERTEAUX K. donne pouvoir à LE CALVEZ D.

Date d'affichage :
19 février 2026

Le scrutin a eu lieu Armelle LE BOULZEC a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

N° 11

PERMISSION DE VOIRIE – POSE D'UN APPUI TELECOM – RUE SAINT VERAN (PARCELLE B 701)

Dans le cadre d'un permis de construire accordé pour une maison individuelle située rue Saint Véran – 22290 TREVEREC (parcelle cadastrée section B n°701), une demande de permission de voirie a été déposée :

Demandeur :
RCC CONSTRUCTEL
26800 PORTES LES VALENCE

Bénéficiaire :
MEGALIS BRETAGNE
35510 CESSON-SEVIGNE

Nature des travaux sur le réseau :
Pose d'un appui télécom sur le domaine public communal.

Date prévisionnelle de début des travaux : 30 avril 2026

Durée prévisible des travaux : 1 jour

Il est précisé que la réalisation de ces installations de télécommunications contribue à l'amélioration de la desserte téléphonique et à la satisfaction des usagers.

Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 022-212203780-20260216-2026_01_11-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'autoriser la délivrance d'une permission de voirie au profit de RCC Cons[illegible] Bretagne, pour la pose d'un appui télécom rue Saint Véran, conformément aux caractéristiques ci-dessus ;**
- **de préciser que cette autorisation est délivrée à titre précaire et révocable ;**
- **de dire que les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur, notamment en matière de sécurité et de signalisation ;**
- **de dire que la remise en état du domaine public devra être assurée par le bénéficiaire ;**
- **de fixer la durée de validité de la permission de voirie jusqu'au 1er janvier 2041**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à cette autorisation.**

Certifié conforme
Le Maire,
Sandrine GEFFROY

